



Non presentation test adn, que est ke je risque.?

Par **etoile**, le **08/05/2012** à **10:37**

Bonjour,
J'etais konvoqué pour faire le test ADn.(affaire:kotestation paterité de mon ex)
mais je ne me suis pas présenté se jour la..
je voudrais savoir se que je risque maintenant?
en vous remersiat par avanse

Par **amajuris**, le **08/05/2012** à **11:23**

bjr,
devant votre refus (qui est légal) de procéder au test adn demandé par le juge, celui-ci
prendra souverainement sa décision en fonction des autres éléments en sa possession.
en principe votre refus de vous présenter ne va pas jouer en votre faveur dans la décision du
juge et sa décision risque d'être favorable à votre ex.
cdt

Par **etoile**, le **08/05/2012** à **12:11**

mersi de votre reponse...
vous voulez dire que le juge vas déclarer mon ex comme le pere offisiel de mon enfant? je le
sais car il avait suffisamment des preuves...

ce que j'ai voulu savoir si je dois payer une amande maintenant? est e que je risque aller en prison?